



Thinking Africa

NOTE DE RECHERCHE

**Plaidoyer pour des mécanismes efficaces de financement de la recherche en Afrique subsaharienne**

**Par : Roméo Salami.**

---

*Titulaire d'un Master en Philosophie avec un mémoire ayant pour thème : Logique de l'infini et nature du principe d'induction complète, Roméo Salami est l'auteur du roman L'aventure d'Iwé sur les chemins du savoir paru aux éditions L'Harmattan.*

*Domaines ou axes de recherche : épistémologie des mathématiques, épistémologie des sciences sociales en Afrique subsaharienne, science et politique, littérature (roman et poésie) et éducation.*

Cette note tente d'explorer les mécanismes efficaces pour le financement local de la recherche scientifique orientée vers le bien-être des peuples en Afrique subsaharienne. Elle s'applique à préciser l'importance de la recherche scientifique dans le développement des Etats subsahariens et dans l'expression de leur souveraineté. Elle rappelle l'urgence d'une décolonisation épistémologique au niveau de la pratique scientifique en Afrique subsaharienne, à l'instar de divers intellectuels et mouvements philosophiques. Liant la permanence de cette domination à la forte dépendance à l'aide extérieure, elle cherche à analyser les mécanismes actuels de financement national de la recherche au niveau de certains Etats pour en évaluer leur impact et révéler leur limite. Dans la trame de cette même analyse, l'auteur de la note prête une grande attention à de pertinentes propositions formulées au Bénin mais qui, faute de leur non-expression juridique, demeurent lettre morte. Tout en prenant en compte certaines initiatives en cours et certaines propositions non encore adoptées juridiquement, l'auteur propose, pour l'horizon 2030, une nouvelle disposition sur la dotation à allouer à la recherche scientifique par les Etats africains au niveau de leur PIB. Aussi, il indique de nouvelles pistes à exploiter pour le financement de la recherche scientifique au niveau local. Pour l'auteur, ces propositions, loin de constituer des réponses définitives, ne sont que des inputs dans le dialogue et la réflexion sur une prospective efficace relative au financement local de la recherche scientifique en Afrique subsaharienne.

### **Contexte**

Cette note émerge dans un environnement subsaharien où le financement de la recherche scientifique est fortement lié à des fonds extérieurs. Les Etats subsahariens tentent d'équilibrer la balance du financement avec des initiatives locales, malheureusement, modestes face aux défis sociétaux à relever au moyen des fruits de la recherche scientifique et de l'innovation technologique. La crise sanitaire mondiale causée par le coronavirus a mis à jour des fractures importantes auxquelles sont encore confrontés les Etats subsahariens. Par des bonnes pratiques,

certaines Etats, comme l'Afrique du Sud, tentent de se démarquer, même si, dans l'ensemble, les Etats subsahariens demeurent encore fortement dépendants de l'aide extérieure pour la recherche scientifique orientée vers le développement et l'affirmation de leurs nations.

### **Idées Majeures**

- La politique scientifique nationale est un indice de souveraineté.
- Le développement et l'affirmation des Etats subsahariens résident dans les décisions politiques fondées sur de pointus et pertinents éclairages scientifiques.
- La décolonisation épistémologique, à matérialiser par la transgression méthodologique capable d'invention et d'innovation, est un impératif pour la profusion de la pensée scientifique en Afrique subsaharienne.
- L'organisation et le financement local de la recherche scientifique en Afrique subsaharienne demeurent modestes face aux défis sociétaux.
- L'accroissement du financement local de la recherche passera non seulement par une augmentation de la dotation allouée par les Etats à ce secteur, mais aussi par la promotion des mécénats nationaux de la science ainsi que de nouvelles initiatives comme l'émission d'obligations en faveur de la recherche scientifique.

### **Problématique**

Quels mécanismes adoptés au niveau des Etats subsahariens pour accroître le financement local de la recherche d'envergure pouvant servir à nos fins et à la solidarité mondiale ?

### **Mots clefs :**

Recherche scientifique, financement, Afrique subsaharienne, développement.

La crise sanitaire actuelle nous révèle combien la pratique sérieuse de la science est

un impératif pour les nations. Aussi, devant les défis éthiques que posent les pratiques technoscientifiques, il est évident que la solution n'est pas de faire moins de science mais de faire la science de façon globale, c'est-à-dire de développer à même cadence les sciences dures et appliquées, et les sciences humaines et sociales. Car, l'homme vivant pourvu de sa dignité est le véritable critère de justification, de réalisation et d'évaluation de toute pratique scientifique.

Certaines données invitent à reconnaître que la question de la recherche scientifique d'envergure semble anecdotique dans la plupart des Etats africains subsahariens. En effet : « Selon le rapport intitulé *Une décennie de développement de la recherche en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques en Afrique subsaharienne*, la part de l'Afrique dans la production mondiale de recherche est inférieure à 1 % - un faible pourcentage sachant que le poids démographique mondial du continent est de 12 %<sup>77</sup> ».

Pour l'Afrique subsaharienne, la période sur laquelle porte ce Rapport de l'UNESCO sur la science, vers 2030 se caractérise par une forte croissance économique, par une activité politique croissante en science, technologie et industrie (STI), ainsi que par l'apparition de pratiques exemplaires dans ce

domaine, même si la région dans son ensemble affiche toujours une allocation de ressources relativement faible en faveur des STI. Ainsi, bien que la part de l'Afrique subsaharienne dans la population mondiale ait gagné un point de pourcentage entre 2007 et 2013, son PIB n'a augmenté que de 0,3 % et sa dépense brute en R&D (DIRD) n'a progressé que de 0,1 %<sup>78</sup>.

En se référant au *Guide pour l'organisation de la recherche scientifique en Afrique de l'Ouest francophone*, l'on peut dire que :

Les principales causes de cette situation sont les suivantes.

- *L'absence, dans la plupart des pays, d'une politique publique de recherche et d'innovation.* L'absence de politique de recherche et d'innovation est le premier grand écueil du développement d'un véritable système national de recherche et d'innovation (SNRI). L'organisation de la recherche et de l'innovation est sous-entendue, en amont, par la politique de recherche et d'innovation définie par le pays.

- *L'absence, dans la plupart des pays, d'un système national de recherche et d'innovation structuré et performant.*

Un système national de recherche et d'innovation non structuré c'est-à-dire constitué d'un ensemble de dispositifs épars, de financements émiétés et de multiples cloisonnements ne permet pas à la recherche et à l'innovation de s'exprimer pleinement et efficacement.

- *Un système de recherche et d'innovation fonctionnant, dans la plupart des pays, sans véritable cadre juridique.*

La recherche et l'innovation ont besoin d'un cadre juridique qui les organise, assure leur promotion et garantit leur financement. Ce cadre sert également de fondement à l'édification d'un SNRI.

---

<sup>77</sup> Cf. Rapport (2014) *Une décennie de développement de la recherche en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques en Afrique subsaharienne*, cité dans « Renforcer la recherche en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques : un impératif pour l'Afrique », <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2014/09/30/africa-more-research-in-science->

[technology-engineering-and-math-needed-to-meet-regions-promising-economic-potential](https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2014/09/30/africa-more-research-in-science-technology-engineering-and-math-needed-to-meet-regions-promising-economic-potential), consulté le 29/12/2020, à 6h02.

<sup>78</sup> UNESCO, *État des lieux par région : Afrique (subsaharienne)*, dans [https://fr.unesco.org/Rapport\\_UNESCO\\_science/Afrique](https://fr.unesco.org/Rapport_UNESCO_science/Afrique), consulté le 29/12/2020, à 6h15.

• *Une tutelle administrative et technique de la recherche et de l'innovation émietlée dans la plupart des pays.*

La dispersion de la recherche et de l'innovation entre de nombreux ministères et agences ajoutée à l'absence de structure permanente et effective au plus haut niveau pour assurer la coordination horizontale entre ces ministères et agences, rend difficile la mise en cohérence du système dans son ensemble.

• *Le faible niveau d'investissements dans la recherche et l'innovation.*

L'insuffisance de financement de la recherche et de l'innovation dilue la qualité scientifique<sup>79</sup>.

C'est justement l'ultime point sur les finances qui est souvent éludé ou mieux peu abordé dans les discours politiques teintés de bonnes intentions, alors qu'il devrait en être le plus important. La réponse du professeur Doudou BA, Président de l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal, à une question qui lui fut posée est particulièrement éclairante :

En tant que président de l'Académie nationale des Sciences et Techniques du Sénégal, quels conseils donneriez-vous aux hommes politiques africains pour qu'ils se convainquent effectivement de l'utilité d'écouter les scientifiques dans les processus décisionnels ?

Ce n'est pas toujours facile et ce n'est pas parce que les gouvernants ne sont pas convaincus. C'est parce que, très souvent, ce sont *les moyens qui ne suivent pas*. Sinon, vous avez quand même dans les attelages gouvernementaux un grand nombre de scientifiques<sup>80</sup>.

<sup>79</sup> Agence Universitaire de la Francophonie, *Guide pour l'organisation de la recherche scientifique en Afrique de l'Ouest francophone*, 2019, pp. 16-17.

<sup>80</sup> Amzath Fassassi, « Q&R : Pas de développement sans la science », interview au professeur Doudou BA, dans <https://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/opinions/afrique-recherche-18042019/>, consulté le 29/12/20 à 08h21.

Aussi, il convient de reconnaître à la suite de la Banque mondiale que « l'Afrique subsaharienne, notamment l'Afrique orientale et australe, dépend fortement de la coopération internationale et des programmes de « professeurs invités » pour sa production de recherche<sup>81</sup> ». L'aide financière extérieure pèse lourd dans notre bilan :

Le financement extérieur de la R&D est déterminant dans plusieurs pays d'Afrique, notamment dans ceux dont le ratio DIRD/PIB est bien supérieur à celui d'autres pays en développement. C'est par exemple le cas du Kenya (0,79 % en 2010, dont 47 % financés par des fonds étrangers) ou encore du Mozambique (0,42 % en 2010, dont 78 % financés par des fonds étrangers)<sup>82</sup>

En effet, la très modeste capacité de riposte et d'apport scientifiques des entités africaines dans le contexte de la crise sanitaire mondiale, peu importe le fait que nous soyons moins touchés - et non pas épargnés -, a mis à jour les fractures scientifiques, technologiques, sociales, etc., auxquelles nous avons été souvent confrontés.

La crise du Coronavirus a mis en exergue la fracture numérique sur un continent où le taux de connectivité ne dépasse pas 30%, rendant aléatoire tout suivi éducatif dématérialisé. Si « l'accès à l'éducation en ligne est un droit » pour Martha Muhwezi, la Secrétaire exécutive de FAW (Forum for African Women), 89% des apprenants n'ont toujours pas accès à Internet en Afrique subsaharienne, selon l'Unicef. «

<sup>81</sup> Voaafric, « Recherche scientifique en Afrique subsaharienne: des progrès, selon la Banque mondiale », dans <https://www.voaafric.com/a/la-recherche-scientifique-en-afrique-sub-saharienne-des-progres-selon-la-banque-mondiale/2473873.html>, consulté le 29/12/20 à 9h14.

<sup>82</sup> UNESCO, *État des lieux par région : Afrique (subsaharienne)*, dans [https://fr.unesco.org/Rapport\\_UNESCO\\_sciences/Afrique](https://fr.unesco.org/Rapport_UNESCO_sciences/Afrique), consulté le 29/12/2020 à 10h16.

Ces inégalités constituent une réelle menace pour la continuité de l'apprentissage », alertait d'ailleurs Stefania Giannini, la sous-directrice générale de l'Unesco pour l'éducation, dès le 21 avril<sup>83</sup>.

Aussi, il ne faut pas se berner, le capital financier injecté par les Etats du Nord dans la course au vaccin n'est pas à comparer à celui injecté par nos Etats dans ce combat sanitaire. Se comprend la septième recommandation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs à l'Union africaine : « L'UA devrait évaluer les capacités scientifiques, technologiques et institutionnelles de ses États membres, y compris leurs capacités en matière de recherche et de développement de vaccins, afin de contribuer au renforcement de leur capacité à se préparer aux catastrophes et à les gérer<sup>84</sup> » et la huitième recommandation aux Etats membres : « Les États membres devraient, dans la mesure du possible, investir dans le développement des infrastructures et des capacités scientifiques, technologiques et institutionnelles nécessaires à la recherche et à la prévision des risques, des vulnérabilités et des effets des catastrophes, y compris en matière de recherche et de développement de vaccins<sup>85</sup> ».

La question, dans et au-delà des solutions de la crise actuelle, est donc de savoir comment définir de façon souveraine un mécanisme pour renforcer dans l'environnement local le financement de la recherche d'envergure pouvant servir à nos fins et à la solidarité mondiale?

Notre propos se veut donc une réflexion sur les stratégies nationales de financement de la recherche. Pour ce faire, nous aurons d'abord à rappeler certains préalables épistémologiques pour une recherche scientifique pertinente et efficace puis à évaluer les dispositions actuelles dans certains Etats pour le financement de la recherche en vue de formuler quelques propositions pour renforcer les modèles en place et les rendre performants.

## **1. La recherche scientifique en Afrique subsaharienne entre souveraineté et décolonisation épistémologique**

### **a. La recherche scientifique : un indice de souveraineté**

Dans un bref article sur le prestige de son institution et le statut de la recherche pour sa nation, Antoine Petit, Président directeur général du Centre Nationale de Recherche Scientifique en France, établit un lien entre science et souveraineté :

Né il y a quatre-vingts ans à la veille de la deuxième guerre mondiale, le CNRS a

---

<sup>83</sup> Marie-France Réveillard, « En Afrique, la pandémie révèle la fracture numérique sur fond de crise éducative » dans <https://afrique.latribune.fr/politique/politique-publique/2020-06-12/en-afrique-la-pandemie-revele-la-fracture-numerique-sur-fond-de-crise-educative-850105.html>, consulté le 29/12/2020 à 10h49.

<sup>84</sup> Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, *Riposte de l'Afrique à la Covid-19 en matière de gouvernance*, Midrand Johannesburg, 2020, p. 61.

<sup>85</sup> Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, *Op. cit.*, p. 62.

d'emblée été pensé pour permettre une « recherche pure et désintéressée, libre », selon les termes de son fondateur, le physicien prix Nobel Jean Perrin, mais aussi pour aider à gagner la guerre. Investir aujourd'hui dans la recherche, c'est un peu revenir aux origines du CNRS. C'est aider la France et l'Europe à gagner les guerres et combats actuels, la lutte contre le changement climatique, une transition énergétique harmonieuse, la création d'emplois et de valeurs, le combat contre la radicalisation et les obscurantismes, une numérisation du monde au bénéfice du plus grand nombre. Il en va de notre capacité à ne pas laisser d'autres nous imposer leurs choix, et à préserver ainsi notre souveraineté<sup>86</sup>.

Ce rapprochement entre science et souveraineté n'est pas une réalité étrangère à l'Afrique. En conclusion de son article intitulé « L'UNESCO et la promotion des politiques scientifiques nationales en Afrique sub-saharienne, 1960-1979 », Charles H. Davis écrit :

Si les organismes de politique scientifique inspirés par l'UNESCO n'ont pas eu l'impact escompté sur l'intégration de la recherche aux activités nationales de développement, il est aussi vrai que la promotion de la notion idéalisée de politique scientifique a été un phénomène significatif en soi, tout comme a été l'idée que la politique scientifique est un indice de la souveraineté nationale<sup>87</sup>.

La finale de son propos révèle l'importance de la science pour déterminer la souveraineté d'un pays

surtout dans les Etats du tiers-monde. En effet, comme il l'écrit : « L'existence d'objectifs formels de recherche dans un pays-client peut représenter pour ce gouvernement une affirmation de sa souveraineté<sup>88</sup> ». Encore faut-il pour revendiquer cette participation à la souveraineté que ces objectifs ne soient pas imposés ou mieux que la pratique scientifique elle-même ne soit pas une simple importation des théories d'ailleurs.

En fait, que se passe-t-il à ce niveau en Afrique subsaharienne ?

### **b. Urgence d'une décolonisation épistémologique dans la recherche scientifique en Afrique subsaharienne**

Avec Lionel Zevonou, il faut noter que :

La « décolonisation » des savoirs est l'autre thème qui a occupé les travaux de la dernière assemblée générale du CODESRIA<sup>89</sup>. Cette réflexion prend appui sur le constat d'une autre forme de domination, scientifique celle-là, dans la manière d'appréhender tous les champs de la connaissance. Plutôt que d'être producteurs de connaissances, les chercheurs africains seraient davantage « consommateurs » des thèses et schémas conceptuels du Nord – ce qui revient à négliger les productions intellectuelles du Sud<sup>90</sup>.

<sup>86</sup> Antoine Petit, « La recherche, une arme pour les combats du futur », dans <https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/la-recherche-une-arme-pour-les-combats-du-futur-1150759#:~:text=N%C3%A9%20il%20y%20a%20quatre,aider%20%C3%A0%20gagner%20la%20guerre.,> consulté le 29/12/2020 à 11h08.

<sup>87</sup> Charles H. Davis, « L'UNESCO et la promotion des politiques scientifiques nationales en Afrique sub-

saharienne, 1960-1979 », dans *Études internationales*, 14 (4), p. 637.

<sup>88</sup> Charles H. Davis, *Op.cit.*, p. 635.

<sup>89</sup> Abréviation du « Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique »

<sup>90</sup> Lionel Zevonou. « Produire des savoirs “ africains ” Réflexions à partir du CODESRIA », dans <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02737395/document>, p. 13, consulté le 29/12/20 à 11h22.

Une telle domination ne favorise pas une pratique scientifique qui peut contribuer à renforcer la souveraineté de nos nations. Il nous faut être souverains dans le choix des domaines de recherche (social, médical, financier, technologique...), des méthodes, des applications et ce en lien avec le vécu des peuples et leur désir d'un mieux-être.

En fait, tout principe de la science prétend à l'universel et l'est parce que validé par des communautés et prouvant son efficacité ici comme ailleurs. Les débats autour de l'adoption des traitements et des vaccins contre le coronavirus sont au fond des débats épistémologiques qui illustrent le poids des communautés scientifiques par rapport à celui des individus ou autres entités dans la prise des décisions.

Malheureusement, le tort des communautés scientifiques se constituant en des « républiques hégémoniques de la science », est de vouloir monopoliser la prédication de la bonne science en oubliant constamment la leçon à apprendre de la « tension » sociale et épistémologique à l'origine des nouvelles théories scientifiques. En effet, « la découverte commence avec la conscience d'une anomalie, c'est-à-dire l'impression que la nature, d'une manière ou d'une autre, contredit les résultats attendus dans le cadre du paradigme qui gouverne la science normale<sup>91</sup> ». Car, comme Thomas

Kuhn et certains historiens de la science tels que Imre Lakatos, Paul Feyerabend l'ont explicité : la science progresse par transgression où des expériences particulières, souvent débarrassées de postulats préalablement admis, et réalisées à partir d'intuitions et de prémisses singulières dénichées hors des sentiers battus, finissent par rendre raison d'une autre logique appelée à la prétention scientifique. En effet, « l'émergence de nouvelles théories est généralement précédée par une période de grande insécurité pour les scientifiques<sup>92</sup> ». En résumé, « l'échec des règles existantes est le prélude de la recherche de nouvelles règles<sup>93</sup> ».

Même si ce fut dans le rapport de force épistémologique entre l'Occident et l'Afrique qu'il l'élucida, l'on devra inscrire à l'actif de Jean-Marc ELA, cette épistémologie de la transgression prônant la décolonisation des esprits mieux le procès en contexte africain des logiques et des cultures scientifiques constituées. Lucidement, l'épistémologue et sociologue camerounais écrit :

Face aux problèmes de fond que pose la production des connaissances dans le contexte africain, le chercheur indigène ne peut ignorer l'histoire et les théories, les modèles et méthodes de la science auxquels il est confronté depuis sa formation. Il lui faut prendre position par rapport à l'héritage reçu au moment même où il doit s'efforcer d'avancer comme à tâtons sans savoir où il va en essayant de pénétrer toujours davantage dans un domaine complexe et difficile où, en dépit

---

<sup>91</sup> Thomas Samuel Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1972, p. 72.

<sup>92</sup> Thomas Samuel Kuhn, *Op. cit.*, p. 89

<sup>93</sup> *Idem.*

des discours d'école, il n'y a ni règles a priori ni codes établis. Car il est demandé à chacun de faire preuve d'imagination pour inventer sa propre voie. Cette exigence implique la violation d'un certain nombre de choses dans les manières de penser et de faire en vue de s'inscrire dans un champ d'initiatives qui porte la marque de son aventure scientifique<sup>94</sup>.

« Dans ce but, le chercheur africain doit s'appropriier le monde sur le mode de la pensée à travers un processus de transgression et d'invention<sup>95</sup> »

Cette idée de transgression s'est traduite par le vent de la décolonisation épistémologique qui fut et est le fer de lance de certains mouvements philosophiques et panafricanistes :

La « décolonisation » des savoirs s'est alors imposée tout à la fois comme un slogan de lutte, et une contestation symbolique et intellectuelle de l'épistémè du Nord (Alvarezs, Faruqui, 2012 ; Heleta, 2016 ; Mbembe, 2016 ; Nyamjoh, 2016 ; Booyesen, 2017 ; Jansen, 2019). L'interprétation du thème de la « décolonisation » des savoirs ne fait pas l'unanimité, on s'en doute. Ce slogan a agrégé autour de lui différentes formes de revendications. Il est impossible ici de retracer l'exhaustivité des débats. Les sources intellectuelles dans lesquelles a puisé le mouvement à l'origine de la revendication d'une décolonisation des universités sont, elles aussi, multiples. Elles vont de la « renaissance africaine », à la négritude en passant par le panafricanisme, le mouvement de la « conscience noire » (initié en Afrique du Sud par S. Biko) ou d'« afrocentrité » développée par Molefi Kete Asante (Asante, 1990, 1996 ; Biko, 2002)<sup>96</sup>

Quoi qu'il en soit, la décolonisation dont il est question ne doit point se limiter à des

revendications à partir de l'exhumation de prouesses du passé ou d'exigences de reconnaissance de singularités épistémiques mais elle doit se nourrir de l'incubation sociale de nos prouesses d'aujourd'hui qui favorisent *hic et nunc* une vie digne et bonne n'ayant rien à envier à celle d'ailleurs ou plutôt contribuant à la vie bonne et digne d'ici et d'ailleurs. De fait, le mode d'action s'origine dans la décision « politique » (c'est-à-dire celle des citoyens incarnés dans la volonté générale) prise chez nous pour le bien des personnes au niveau de la nation et ce jusqu'aux plus petites divisions sociales.

Cette décision devra véritablement être de la catégorie des décisions, et non du simple artifice langagier ou fiction déclarative. C'est dire qu'elle doit être ancrée dans les consciences et libellée avec la puissance juridique au terme d'un processus de délibération marqué par des convictions. Pourquoi une telle caractérisation de la décision ? C'est pour que cette décision puisse trouver une place d'être et de survie au milieu de la guerre des intérêts menée par de singulières puissances internes ou externes qui veulent dicter à des nations entières la conduite à tenir.

Ce genre de décision résulte donc d'une délibération souveraine des « esprits de la république ou des nations ». Et aujourd'hui

<sup>94</sup> Jean-Marc ELA, *L'Afrique à l'ère du savoir : science, société et pouvoir*, Paris, L'harmattan, 2006, p. 29.

<sup>95</sup> Jean-Marc ELA, *Op. cit.*, p. 11.

<sup>96</sup> Lionel Zevounou. « Produire des savoirs "africains" Réflexions à partir du CODESRIA », dans <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02737395/document>, consulté le 29/12/20 à 11h41.

dans le concert des nations, la marque des décisions véritablement souveraines dans tous les domaines (technique, économique, médical, militaire...) est le sceau scientifique. Se comprend pourquoi Charles Davis dans son étude de la promotion des politiques scientifiques nationales en Afrique écrit :

La problématique de l'UNESCO en politique des sciences s'est surtout penchée sur la systématisation de la recherche nationale et des activités de développement en encourageant et augmentant la capacité décisionnelle nationale qui doit rattacher les ressources scientifiques locales aux objectifs nationaux et ainsi accroître l'autonomie de l'État au sein de la sphère internationale<sup>97</sup>.

Si comme affirme Jean-Pascal Torréton, représentant délégué du bureau conjoint IRD-CNRS-CIRAD en Afrique du Sud : « la communauté scientifique est très écoutée en Afrique du Sud<sup>98</sup> », il faut dire que ce n'est pas le cas dans tous les autres pays de l'Afrique subsaharienne.

Malheureusement, en Afrique du Centre et de l'Ouest, chercheurs et décideurs ne font pas souvent bon ménage. Malgré une recherche de qualité effectuée par les chercheurs nationaux, les décisions politiques demeurent bien souvent éclairées par des avis venant de l'extérieur. Ce constat, assez largement partagé, a ainsi motivé l'interpellation faite par certains membres de la Commission des conseillers régionaux du Bureau régional du Centre de recherches pour le développement international à Dakar (CRDI) lors d'une

réunion en 2003 : comment le Centre, dont la mission est de promouvoir le développement par le soutien de la recherche, pouvait-il stimuler l'utilisation des résultats de cette recherche pour une prise de décision politique porteuse et pertinente dans le contexte spécifique de l'Afrique du Centre et de l'Ouest ? <sup>99</sup> ».

Cet état de faits donne à réfléchir dans des Etats qui veulent s'affirmer sur le plan international en oubliant que la science par la médiation de la technique et le soutien de l'économie est devenue un objet de puissance et d'affirmation. Ce rapport entre la science, la technique et l'économie est porté à la lumière par de précieuses analyses remontant à Joseph Schumpeter :

Le capitalisme ascendant, non seulement a inspiré l'attitude mentale de la science moderne, celle qui consiste à poser certaines questions, puis à entreprendre d'y répondre d'une certaine façon, mais encore il a créé des réalisateurs et des moyens de réalisation. En brisant le cadre féodal et en troublant la paix intellectuelle du manoir et du village (étant entendu que, même dans un couvent, il y a toujours eu largement matière à discussions et à querelles) et aussi, notamment, en ouvrant un espace social à une nouvelle classe qui s'appuyait sur ses performances individuelles réalisées sur le terrain économique, le capitalisme a attiré sur ce terrain les fortes volontés et les esprits vigoureux<sup>100</sup>.

C'est pour cela qu'au-delà même du scientifique, celui qui finance la science exerce une influence sans faille sur ceux qui

<sup>97</sup> Charles H. Davis, *Op.cit.*, p. 627.

<sup>98</sup> Jean-Pascal Torréton, « La communauté scientifique est très écoutée en Afrique du Sud », dans <https://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/la-communaute-scientifique-est-tres-ecoutee-en-afrique-du-sud>, consulté le 29/12/20 à 13h05.

<sup>99</sup> Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) & Centre de

recherches pour le développement international (CRDI), « Chercheurs et décideurs d'Afrique Quelles synergies pour le développement ? », dans <http://www.albacharia.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/31606/1410Chercheurs%20et%20d%C3%A9cideurs%20d%E2%80%99Afrique%20Quelles%20synergies%20pour%20le%20d%C3%A9veloppement%202009.htm?sequence=1>, consulté le 29/12/20 à 13h40.

<sup>100</sup> Joseph Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, dans <http://gesd.free.fr/schump42.pdf>, consulté le 29/12/20 à 15h23.

ont besoin des produits de celle-ci mieux de la technoscience pour leur bien-être et leur volonté de puissance.

De fait, pour que notre pratique de la science soit autonome, il importe que son mécanisme de financement soit débarrassé de toute velléité et de toute domination. Pour cela, il convient que ses sources soient collectives ou dictées par la politique de l'intérêt général que l'Etat, par vocation, est censé assumer ou encore proviennent de mécènes mus par le sens patriotique.

Qu'en est-il réellement du financement de la recherche en Afrique subsaharienne ?

## 2. Le financement de la recherche scientifique en Afrique subsaharienne

Des dispositifs existent en Afrique subsaharienne pour favoriser la recherche scientifique surtout celle en faveur du développement. A ce titre, nous pouvons évoquer quelques exemples. Le premier cas que nous aurons à examiner est celui du Bénin.

Au Bénin, c'est le Fonds national de la recherche scientifique et de l'innovation technologique qui soutient financièrement la recherche. Il est sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Mais pour l'impact global de ce

financement, il est appuyé par d'autres organes. En effet,

Au Bénin, la mise en œuvre de la politique scientifique incombe au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. La Direction nationale de la recherche scientifique et technologique est chargée de l'organisation et de la coordination, tandis que le Conseil national de la recherche scientifique et technique et l'Académie nationale des sciences, arts et lettres jouent tous deux un rôle consultatif. Le Fonds national de la recherche scientifique et de l'innovation technologique du Bénin apporte un soutien financier. L'Agence béninoise de valorisation des résultats de recherche et d'innovation technologique assure le transfert de technologies grâce à l'exploitation et à la diffusion des résultats de recherche<sup>101</sup>.

Quant à ce qui concerne les sources de financement du Fonds National de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, il faut retenir que :

Les ressources du Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique proviennent :

- De la dotation annuelle de l'Etat d'au moins 1% du PIB ;
- Des contributions des collectivités locales ;
- Des contributions des partenaires au développement ;
- Des contributions du secteur privé ;
- Des produits issus de ses propres activités ;
- Des subventions, dons, legs et assimilés<sup>102</sup>.

Toutefois dans le rapport de l'UNESCO, l'une des difficultés notées pour la recherche et le développement au Bénin est : « Un schéma organisationnel désavantageux pour

<sup>101</sup> Rapport de l'Unesco sur la science (2015), dans [https://fr.unesco.org/sites/default/files/usr15\\_west\\_afri\\_ca\\_fr.pdf](https://fr.unesco.org/sites/default/files/usr15_west_afri_ca_fr.pdf), p. 482, consulté le 29/12/20 à 16h30.

<sup>102</sup> « Mobilisation des ressources », dans <https://fnrsit.bj/activites/mobilisation-ressources/>, consulté le 29/12/20 à 17h15.

la R&D : faible gouvernance, manque de coopération entre les structures de recherche et absence de document officiel sur le statut des chercheurs<sup>103</sup> ».

Il faut signaler qu'au Bénin, le Fonds National de la recherche scientifique et de l'innovation technologique a, dans son ingéniosité pour la mobilisation des fonds, proposé la création d'une taxe sur la recherche scientifique et l'innovation technologique : REIN-TAXE<sup>104</sup>. Concernant la REIN-TAXE, voici de façon concrète ce qui est proposé :

**Tableau** : Produits pouvant être assujettis à la REIN-TAXE

N°	Produits	Base de taxation
1	Coton/textile	1% des produits d'exportation
2	Téléphone portable, appareils électroménagers et appareil des TIC	0,5% des importations au cordon douanier
3	Matériaux de construction locaux	0,5% valeur CAF
4	Carte de recharge	1 FCFA sur chaque carte émis
5	Machines agricoles	1% du prix de production
6	Tous produits commercialisables issus de la valorisation des résultats de recherche	1% du prix de production

<sup>103</sup> Rapport de l'Unesco sur la science (2015), dans [https://fr.unesco.org/sites/default/files/usr15\\_west\\_africa\\_fr.pdf](https://fr.unesco.org/sites/default/files/usr15_west_africa_fr.pdf), p. 483, consulté le 29/12/20 à 17h23.

<sup>104</sup> Fonds National de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, *stratégie de mobilisation des ressources financières du FNRSIT*, rapport

7	Boissons locales ou artisanales	1% du prix de production
8	Appareils de consommation d'Energies renouvelables	0,5% de la valeur vénale
9	Câbles électriques de la SBEE	0,5% des commandes annuelles
10	Hydrocarbure	0,1% du chiffre d'affaire annuel des stations publiques et privées
		0,1% du chiffre d'affaire annuel de l'exploitation du pétrole, gaz et dérivés
11	Sociétés de brasseries	0,1% du chiffre d'affaire annuel
12	Substance minière, pierres ornementales et pierres précieuses	0,1% du chiffre d'affaire annuel
13	Licence de pêche	1% du chiffre d'affaire annuel

Source : Extrait de *stratégie de mobilisation des ressources financières du FNRSIT*, rapport définitif, Avril 2015, p. 10-11.

Outre cela, d'autres sources sont proposées. En effet, l'avant-projet de loi sur le financement de la recherche scientifique et de l'innovation qui a été soumis à la Cour Suprême, avait fait une série globale de propositions :

L'avant-projet de loi, actuellement à la Cour Suprême, a prévu en son article 34 que les ressources financières du Fonds proviennent :

- du budget national ;
- du fonds du secteur privé, dans le cadre des partenariats public-privé ;
- du fonds provenant de la valorisation des résultats de recherche ;

définitif, Avril 2015, p. 1. Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.fnrst.bj/Pdf/STRATEGIE%20DE%20MOBILISATION%20DES%20RESSOURCES%20FINANCIERES%20DU%20FNRSIT.pdf>.

- du financement extérieur, sous forme de subventions ou de prêts ;
- des prélèvements opérés sur certains produits et services ; et
- de la contribution de tout projet de développement.

En outre, l'article 35 du même avant-projet de loi prévoit un mécanisme de financement durable pour le secteur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique. En effet, cet article stipule que la répartition des prélèvements opérés sur certains produits et services est établie de la manière suivante :

- un prélèvement annuel fixé à 0,2% sur les taxes d'exportation des produits agricoles ;
- un prélèvement annuel fixé à 0,1% des taxes d'importation des produits congelés et des véhicules d'occasion ;
- un prélèvement annuel fixé à 0,5% des recettes liées aux appels sur téléphone mobile ;
- une redevance de 0,5% sur les contrats de vente des résultats de recherche et sur les contrats de licence des brevets issus des inventions financées par les fonds publics ; et
- une subvention budgétaire annuelle fixée à 2% des recettes minières.

Par ailleurs, l'article 38 a énoncé la règle de droit suivante : tout projet de développement contribue au budget du Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique à hauteur d'au moins 5% de son budget<sup>105</sup>.

Tout porte à croire, sauf fausse information de notre part que cette loi n'a pas encore été promulguée car dans les missions et attributions de l'institution, présentées et actualisées sur son site en la date du 24 janvier 2020, il est seulement mentionné que le Fonds est régi par la loi N° 94-009 du 28 juillet 1994, portant "Création, organisation et fonctionnement

des Offices à caractères social, culturel et scientifique".

Créé par Décret N° 2012-140 du 7 juin 2012, portant "Création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (FNRSIT)", le FNRSIT est un Etablissement Public à caractères social, culturel et scientifique doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, et régi par la Loi N° 94-009 du 28 juillet 1994, portant "Création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique"<sup>106</sup>.

Enfin, dans *Stratégie de mobilisation des ressources financières du FNRSIT*, il est clairement révélé le faible investissement du privé dans la recherche au Bénin :

Au Bénin, les Fondations et autres associations privées qui exercent sur le territoire national privilégient les œuvres sociales, civiques et culturelles : Fondation AJAVON Germain Sébastien, Fondation ETISALAT, Fondation CDPAAgriSATCH, Fondation ZINSOU, Hans SEIDEL, FREDICH HERBET, etc. Le financement de la recherche semble être le plus souvent accidentel<sup>107</sup>.

Le Burkina Faso, quant à lui, présente presque le même visage. Toutefois, certaines spécificités sont à révéler.

En 2013, le Burkina Faso a adopté la loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation, qui prévoit la mise en place de trois mécanismes destinés à financer la recherche et l'innovation, ce qui témoigne clairement d'un engagement de haut niveau. Ces mécanismes sont le Fonds national pour l'éducation et la recherche, le Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement et le Forum de la

<sup>105</sup> Fonds National de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, *Op. cit.*, p. 8.

<sup>106</sup> « Missions et attributions », dans <https://fnrsit.bj/linstitution/missions-attributions/>, consulté le 29/12/20 à 18h12.

<sup>107</sup> Fonds National de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, *Op. cit.*, pp. 14-15.

recherche scientifique et des innovations technologiques<sup>108</sup>.

Il convient de préciser, comme l'indique la note de bas de page numéro 7 de ce rapport, que :

Ces mécanismes sont financés grâce au budget national et à diverses subventions annuelles : 0,2 % des recettes fiscales, 1 % des revenus miniers et 1 % des revenus des licences d'exploitation des réseaux de téléphonie mobile. Les fonds nationaux perçoivent également des redevances sur les ventes des résultats de recherche et tirent parti de l'accord de licence concernant les inventions financées grâce aux deniers publics.

C'est à raison que le Fonds National de la recherche scientifique et de l'Innovation technologique au Bénin signale, à la suite de ses propositions, que :

Au Burkina-Faso, de telles mesures sont déjà applicables depuis quelques années. Il y a de cela, trois ans environ, ce pays a dissocié le secteur de l'enseignement supérieur de celui de la recherche scientifique et de l'innovation technologique. Parti d'un budget d'environ 2 milliards de FCFA en 1996 ; 7,5 milliards en 2002, aujourd'hui, le Ministère Burkinabè en charge du secteur de la recherche dispose d'un budget de plus de vingt milliards (20.000.000.000) de FCFA<sup>109</sup>.

Paradoxalement, dans le rapport de l'UNESCO qui évoque les mécanismes de financement au Burkina Faso, il est noté comme difficulté pour la recherche et le développement : « Le manque de financement

en faveur de la recherche<sup>110</sup> ». Cela permet d'apprécier l'envergure de la masse financière nécessaire pour faire véritablement de la recherche scientifique en Afrique subsaharienne.

Un autre modèle de l'organisation et du financement de la recherche qui pourrait nous intéresser est celui de l'Afrique du Sud. « En Afrique du Sud, la recherche pour le développement relève essentiellement du Ministère des Sciences et de la Technologie (MST) et de sa famille d'institutions affiliées : le National Research Fund (NRF), le Human Sciences Research Council (HSRC), le Council for Scientific and Industrial Research (CSIR) et le Human Sciences Research Council (HSRC)<sup>111</sup> ».

Pour ce qu'il en est du mécanisme de financement de la recherche, il convient de savoir que :

Le financement direct de la recherche pour le développement par l'entremise de subventions ou de prêts est très rare, sinon inexistant. Le gros des projets de recherche pour le développement semble être financé par le MST (Ministère des Sciences et de la Technologie) et ses institutions affiliées. Il a été impossible d'obtenir des renseignements détaillés sur

<sup>108</sup> Rapport de l'Unesco sur la science (2015), dans [https://fr.unesco.org/sites/default/files/usr15\\_west\\_afri\\_ca\\_fr.pdf](https://fr.unesco.org/sites/default/files/usr15_west_afri_ca_fr.pdf), p. 483, consulté le 29/12/20 à 18h23.

<sup>109</sup> Fonds National de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, *Op. cit.*, pp. 8-9.

<sup>110</sup> Rapport de l'Unesco sur la science (2015), dans [https://fr.unesco.org/sites/default/files/usr15\\_west\\_afri\\_ca\\_fr.pdf](https://fr.unesco.org/sites/default/files/usr15_west_afri_ca_fr.pdf), p. 483, consulté le 29/12/20 à 19h10.

<sup>111</sup> Division des partenariats et du développement des affaires, *Les économies émergentes et l'aide au développement international Le cas de l'Afrique du Sud*, p. 15, dans <https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20FR/cas-de-l-afrique-du-sud.pdf>, consulté le 29/12/20 à 20h50.

les processus et les cadres de financement<sup>112</sup>.

Cette impossibilité de renseignements détaillés n'empêche pas le constat suivant :

Dans presque tous les cas, (...) les fonds provenaient du budget général de l'institution, qui est habituellement composé d'un mélange de fonds provenant du MST et de fonds provenant de travaux à forfait. Les institutions affiliées au MST concurrencent aussi pour obtenir des marchés du gouvernement sud-africain. En fait, le gouvernement sud-africain est le plus important client de bon nombre d'entre elles<sup>113</sup>.

Dans le paysage africain, le rayonnement et le prestige du National Research Fund est incontestable, et traduit l'effort fourni par le gouvernement sud-africain pour le financement de la recherche scientifique :

Le National Research Fund (NRF) a créé une nouvelle unité chargée de l'Afrique, étant donné le nombre croissant de pays africains avec lesquels il entretient des relations réciproques. Le NRF s'est employé à concevoir des systèmes et des processus pour gérer et faciliter ses interactions avec les États et les intervenants de l'Afrique. Le financement versé par le MST pour de telles activités de liaison scientifique internationale a doublé au cours des quelques dernières années. Cette expansion s'explique en partie par l'augmentation globale du financement de la recherche et du développement par le gouvernement, qui cherche à atteindre la cible qu'il s'est fixée, soit 1 % du PIB en 2008<sup>114</sup>.

Dans ce contexte, que proposer pour renforcer ou booster les stratégies nationales d'organisation et de financement de la recherche en Afrique subsaharienne ?

### 3. La mobilisation nationale conséquente des finances pour la recherche

Comme nous avons pu le constater, le financement de la recherche en Afrique subsaharienne est réel. Même si elles partagent des airs de famille, les stratégies divergent d'un pays à un autre.

Un premier constat est que de façon générale, il existe divers organes pour le financement et le suivi de la recherche et de l'innovation. Cette diversité est salubre mais les fédérer apporterait quelques avantages dont l'évaluation rapide de leur impact et la concentration de l'affectation des ressources. En effet, le constat fait par l'UNESCO n'est pas moins pertinent : « Les systèmes publics de recherche en Afrique de l'Ouest francophone ont donc une architecture complexe, émietlée et hétérogène et souffrent d'un manque de cohérence du fait de l'absence de normes. Ils doivent nécessairement gagner en clarté pour être compris par les acteurs internationaux<sup>115</sup> ». Ce constat est doublé de celui de : « La dispersion de la recherche et de l'innovation entre de

---

<sup>112</sup> Division des partenariats et du développement des affaires, *Op.cit.*, p. 17, dans <https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20FR/cas-de-l-afrique-du-sud.pdf>, consulté le 29/12/20 à 21h15.

<sup>113</sup> *Idem.*

<sup>114</sup> Division des partenariats et du développement des affaires, *Op.cit.*, p. 17, dans <https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20FR/cas-de-l-afrique-du-sud.pdf>, consulté le 29/12/20 à 21h33.

<sup>115</sup> Agence Universitaire de la Francophonie, *Op. cit.*, p. 111.

nombreux ministères et agences ajoutée à l'absence de structure permanente et effective au plus haut niveau pour assurer la coordination horizontale entre ces ministères et agences, rend difficile la mise en cohérence du système dans son ensemble<sup>116</sup> ».

Pour pallier cette difficulté, nous en appelons dans chaque Etat, à une définition claire d'un système efficace de coopération et de coordination des structures existantes et si l'on le juge nécessaire à la fusion de ces structures en un organe fédérateur. Il est important que ce système ou cet organe favorise l'accès aux fonds tant aux communautés scientifiques constituées qu'aux initiatives singulières d'invention ou de production du savoir pour les promouvoir et les soutenir. Sans cette fédération des forces, les financements seront dispersés et politiquement peu influents.

Ce préalable admis, il convient de se demander : comment renforcer les mécanismes de financement de la recherche en Afrique subsaharienne pour les rendre plus efficaces ?

Allant droit au but, nous proposons que soit clairement voté par l'Assemblée nationale, au titre du budget

annuel, un crédit public conséquent affecté à la recherche. Ainsi, l'on évitera une détermination financière diffuse dans les multiples axes des ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique mais aussi faible face aux défis. Qu'il nous souvienne que c'est en 2007 que l'Union Africaine exhortait ses Etats membres à affecter 1% de leur PIB à la recherche : « En janvier 2007, lors d'un sommet de l'Union africaine (UA), les chefs d'Etat ont "instamment demandé" à tous les pays de l'UA de consacrer, d'ici à 2020, au moins 1 % de leur produit intérieur brut à la recherche et au développement<sup>117</sup> ».

Même si « mis à part l'effort de quelques pays comme l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Egypte et récemment la Tanzanie, le Nigéria et l'Ethiopie, l'objectif de 1% du PIB des pays africains consacré à la recherche est un boulet que traînent les décideurs politiques, malgré les stratégies adoptées<sup>118</sup> », rien ne nous empêche au seuil de 2020 de lancer le javelot plus loin pour 2030. De façon concrète, que l'Union Africaine, peut-être à l'aurore 2021, invite les Etats à atteindre d'ici 2030 l'affectation de 3% de leur PIB à la recherche scientifique et à l'innovation. Ce sera un signe fort après une année éprouvante

---

<sup>116</sup> Agence Universitaire de la Francophonie, *Op. cit.*, p. 17.

<sup>117</sup> Gumisai Mutume, « L'Afrique veut réaliser sa révolution scientifique. Il faut un financement plus important aux instituts de recherche et aux universités », dans [https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/october-2007/1%E2%80%99afrique-veut-r%C3%A9aliser-sa-](https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/october-2007/1%E2%80%99afrique-veut-r%C3%A9aliser-sa)

[r%C3%A9volution-scientifique](https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/october-2007/1%E2%80%99afrique-veut-r%C3%A9aliser-sa-r%C3%A9volution-scientifique), consulté le 29/12/20 à 22h57.

<sup>118</sup> Bassirou Bonfoh, « Les défis du financement de la recherche en Afrique », dans <https://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/opinions/les-defis-du-financement-de-la-recherche-en-afrique/>, consulté le 29/12/20 à 23h07.

où nous avons pris conscience de l'importance de la recherche scientifique avec la crise sanitaire mondiale.

Dans une grande proportion, ce crédit public sera un « sacrifice utile » demandé aux gouvernants, peu importe les obligations de dettes ou d'actions qui pèseraient sur l'État. Donner une place incontournable à la recherche au cœur des multiples exigences est une volonté politique digne et honorable. Et s'il nous est demandé : d'où l'État tirerait ces fonds ?

En prenant en considération la nature ordinaire des ressources de nos États et leurs possibilités en matière de mobilisation de ressources, nous nous aventurerons à dire que :

- Ils peuvent provenir des fiscalités déjà existantes ou d'une grille de prélèvement sur certains revenus de l'État ou encore d'une autre imposition à envisager sur certains travaux réalisés par des chercheurs ou organismes de recherche externes évoluant dans notre environnement. L'on pense ici aux diverses suggestions contenues dans la proposition de loi sur le financement de la recherche scientifique et l'innovation au Bénin (la REIN-TAXE dont le mécanisme peut être diversement défini par chaque Etat, les autres prélèvements en faveur de la recherche...). De façon laconique,

disons que cela marchera si « chacun s'applique sérieusement à payer les impôts établis et que personne ne 's'évertue' à leur assigner autre destination (détournement) ».

- Ils peuvent provenir sur le plan national d'émission d'obligations à cet effet. Ce sera une entreprise « risquée » dans nos États qui ploient déjà sous des dettes. Mais il faut reconnaître qu'une telle entreprise bien définie et suivie peut se révéler bénéfique. Il serait bien que dans les communautés économiques africaines (CEDEAO, CEMAC...) l'on affermisse un cadre légal pour une telle entreprise. L'Etat peut dans son ingéniosité transformer le remboursement de ces obligations en avantages sociaux réels. Sur ce point, la Banque africaine de développement a posé un acte audacieux par l'émission d'obligation pour le combat contre le coronavirus :

La Banque africaine de développement notée triple-A a levé un montant remarquable de trois milliards de dollars sur les marchés financiers internationaux à travers un emprunt obligataire social, destiné à atténuer les effets de la pandémie de Covid-19 sur la vie des populations africaines et les économies du continent. Cette émission obligataire sociale « Combattre le COVID-19 », a remporté un vif succès auprès d'investisseurs de premier plan, y compris les investisseurs socialement responsables. Elle a ainsi bénéficié d'un carnet d'ordres de très grande qualité de plus de 4,6 milliards de dollars. « Combattre le COVID-19 » est

aujourd'hui le plus gros emprunt social libellé en dollars américains, ayant jamais été placé par un émetteur sur les marchés financiers internationaux. Il représente aussi le plus gros emprunt global de référence jamais émis par la Banque africaine de développement. L'émission porte un coupon de 0,75%, et une échéance de trois ans<sup>119</sup>.

Aussi, tout en soulignant que favoriser le secteur de la recherche qu'elle soit fondamentale ou appliquée au niveau privé est une promotion directe du financement de la recherche, nous pensons que nos Etats gagneraient à :

- Octroyer des avantages fiscaux, sociaux, administratifs (accompagnement, mise en réseau...), etc., à certaines institutions scientifiques nationales privées développant des activités scientifiques et technologiques.
- Promouvoir un puissant mécénat endogène et patriotique de la science et de la technique.

Outre cette politique générale de financement au plan national, il convient de prêter attention aux partenariats stratégiques sous-régionaux, continentaux, bref internationaux répondant à nos besoins et à nos perspectives scientifiques. Car, le questionnement d'Habermas sur les nations

européennes est aussi valable pour celles subsahariennes : « nos États-nations de taille petite ou moyenne, forcément dépendants et accommodants, peuvent-ils conserver, chacun séparément, la capacité à échapper au destin d'une adaptation accrue au modèle social aujourd'hui imposé par le régime économique dominant à l'échelle mondiale ?<sup>120</sup> »

Somme toute, il était question pour nous d'esquisser, par cette brève réflexion, un mécanisme pour le financement national de la recherche scientifique d'envergure en Afrique afin de répondre efficacement aux problèmes vitaux des citoyens en quête sur divers plans (social, économique, médical...) d'une vie digne, bonne et paisible. Au terme de notre réflexion, nous ne sommes pas animés par la prétention d'y être parvenu mais seulement nous espérons avoir reposé le sujet pour que se poursuive le « dialogue des lieux »<sup>121</sup>.

## Bibliographie :

### Ouvrages

- Division des partenariats et du développement des affaires, *Les économies émergentes et l'aide au développement international Le cas de l'Afrique du Sud*, p. 15, dans <https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20FR/cas-de-l-afrique-du-sud.pdf>.

<sup>119</sup> Olufemi Terry, « La Banque africaine de développement place un emprunt obligataire social, « Combattre le COVID-19 », d'un montant record de 3 milliards de dollars », dans <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/la-banque-africaine-de-developpement-place-un-emprunt-obligataire-social-combattre-le-covid-19-dun-montant-record-de-3-milliards-de-dollars-34998>, consulté le 30/12/20 à 7h03.

<sup>120</sup> Jürgen Habermas, « Conférence de Jürgen Habermas : Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'un cadre constitutionnel ? », dans <https://journals.openedition.org/urmis/10>, consulté le 30/12/20 à 9h12.

<sup>121</sup> Cf. expression utilisée par Fabien Eboussi Boulaga dans son entretien avec Nadia Yala Kisudiki, « Poursuivre le dialogue des lieux », dans *Rue Descartes*, vol. 81, no. 2, 2014, p. 101.

- ELA Jean-Marc, *L'Afrique à l'ère du savoir : science, société et pouvoir*, Paris, L'harmattan, 2006.
- Kuhn Thomas Samuel, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1972.
- Schumpeter Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, dans <http://gesd.free.fr/schump42.pdf>.

## Rapports et documents stratégiques

- Agence Universitaire de la Francophonie, *Guide pour l'organisation de la recherche scientifique en Afrique de l'Ouest francophone*, 2019.
- Fonds National de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, *stratégie de mobilisation des ressources financières du FNRSIT*, rapport définitif, Avril 2015.
- Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, *Riposte de l'Afrique à la Covid-19 en matière de gouvernance*, Midrand Johannesburg, 2020.
- Rapport (2014) *Une décennie de développement de la recherche en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques en Afrique subsaharienne*, cité dans « Renforcer la recherche en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques : un impératif pour l'Afrique », <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2014/09/30/africa-more-research-in-science-technology-engineering-and-math-needed-to-meet-regions-promising-economic-potential>.
- Rapport de l'Unesco sur la science (2015), dans [https://fr.unesco.org/sites/default/files/usr15\\_west\\_africa\\_fr.pdf](https://fr.unesco.org/sites/default/files/usr15_west_africa_fr.pdf), p. 482.
- UNESCO, *État des lieux par région : Afrique (subsaharienne)*, dans [https://fr.unesco.org/Rapport\\_UNESCO\\_science/Afrique](https://fr.unesco.org/Rapport_UNESCO_science/Afrique).

## Articles et entretiens (interviews)

- Bonfoh Bassirou, « Les défis du financement de la recherche en Afrique », dans <https://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/opinions/les-defis-du-financement-de-la-recherche-en-afrique/>.
- Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) & Centre de recherches pour le développement international (CRDI), « Chercheurs et décideurs d'Afrique Quelles synergies pour le développement ? », dans <http://www.albacharia.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/31606/1410Chercheurs%20et%20d%C3%A9cideurs%20d%E2%80%99Afrique%20Quelles%20synergies%20pour%20le%20d%C3%A9veloppement%202009.htm?sequence=1>.
- Davis Charles H., « L'UNESCO et la promotion des politiques scientifiques nationales en Afrique sub-saharienne, 1960-1979 », dans *Études internationales*, 14 (4), pp. 621-638.
- Eboussi Boulaga Fabien dans son entretien avec Yala Kisudiki Nadia, « Poursuivre le dialogue des lieux », dans *Rue Descartes*, vol. 81, no. 2, 2014, pp. 84-101.
- Fassassi Amzath, « Q&R : Pas de développement sans la science », interview au professeur Doudou BA, dans <https://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/opinions/afrique-recherche-18042019/>.
- Habermas Jürgen, « Conférence de Jürgen Habermas : Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'un cadre constitutionnel ? », dans <https://journals.openedition.org/urmis/10>.
- « Mobilisation des ressources », dans <https://fnrsit.bj/activites/mobilisation-ressources/>.

- « Missions et attributions », dans <https://fnrsit.bj/linstitution/missions-attributions/>.
- Mutume Gumisai , « L’Afrique veut réaliser sa révolution scientifique. Il faut un financement plus important aux instituts de recherche et aux université(s) », dans <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/october-2007/1%E2%80%99afrique-veut-r%C3%A9aliser-sa-r%C3%A9volution-scientifique>.
- Petit Antoine, « La recherche, une arme pour les combats du futur », dans <https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/la-recherche-une-arme-pour-les-combats-du-futur-1150759#:~:text=N%C3%A9%20il%20y%20a%20quatre,aider%20%C3%A0%20gagner%20la%20guerre>.
- Réveillard Marie-France, « En Afrique, la pandémie révèle la fracture numérique sur fond de crise éducative » dans <https://afrique.latribune.fr/politique/politique-publique/2020-06-12/en-afrique-la-pandemie-revele-la-fracture-numerique-sur-fond-de-crise-educative-850105.html>.
- Terry Olufemi, « La Banque africaine de développement place un emprunt obligataire social, « Combattre le COVID-19 », d’un montant record de 3 milliards de dollars », dans <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/la-banque-africaine-de-developpement-place-un-emprunt-obligataire-social-combattre-le-covid-19-dun-montant-record-de-3-milliards-de-dollars-34998>.
- Torréton Jean-Pascal, « La communauté scientifique est très écoutée en Afrique du Sud », dans <https://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/la-communaute-scientifique-est-tres-ecoutee-en-afrique-du-sud>.
- Voafrique, « Recherche scientifique en Afrique subsaharienne: des progrès, selon la Banque mondiale », dans <https://www.voafrique.com/a/la-recherche-scientifique-en-afrique-subsaharienne-des-progres-selon-la-banque-mondiale/2473873.html>.
- Zevounou Lionel, « Produire des savoirs “ africains ” Réflexions à partir du CODESRIA », dans <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02737395/document>.